
Projet de motion :

« Avenir énergétique »

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne considérant :

- D'une part la politique de marche forcée vers le tout électrique pour le parc automobile (hors camions et bus), d'autre part l'intensification de l'appel à l'électricité pour le chauffage des habitations, tout ceci pour cause, justifiée et louable, de préservation de l'environnement ;
- La nécessité, pour satisfaire ces besoins de disposer d'une puissance électrique décarbonée et suffisante ;
- Le vieillissement du parc nucléaire existant qui nécessitera à l'avenir, comme aujourd'hui, plus d'entretien, donc plus d'arrêts prévus ou imprévus, d'où une diminution de la puissance disponible ;
- L'accélération des investissements dans les énergies renouvelables, notamment éolien et photovoltaïque, mais le caractère intermittent et aléatoire de ces ressources, qui nécessite de disposer par ailleurs de capacités stables et en quantité suffisante ;
- L'accroissement, à moyen terme, du recours à l'hydrogène, notamment dans les transports, ce qui entraînera une augmentation des besoins en électricité décarbonée ;
- Les longs délais nécessaires pour transformer en réalisation effective toute décision ou tout projet d'investissement dans ces domaines sensibles.

Recommande instamment que les autorités gouvernementales à tous niveaux se penchent sur les propositions suivantes :

Electricité nucléaire

- Réviser sans délai les textes (loi et textes d'application) qui prévoient, encore aujourd'hui, la fermeture de 14 (nombre ramené à 12 après la décision d'arrêt de Fessenheim) réacteurs nucléaires d'ici à 2035 ;
- Remettre en service la centrale de Fessenheim ; en effet, on a là une installation toute construite, récemment modernisée, facile à redémarrer en un temps court, alors qu'il faudra attendre 10 à 15 ans pour voir la mise en exploitation des nouveaux EPR annoncés par le Président de la République ;
- Accélérer la mise en œuvre des décisions annoncées en février 2022 par le Président de la République et visant à la construction de six réacteurs nucléaires de type EPR, en vue d'une mise en service à l'horizon 2030-2035 ;
- Relancer la conception, les essais, et plus tard la réalisation, de réacteurs nucléaires de 4^{ème} génération (réacteurs à neutrons rapides), cette filière prometteuse ayant été stoppée en 1996 pour motifs politiques, et ayant fait l'objet, depuis lors, de plusieurs tentatives de relance.

... / ...

Electricité non-nucléaire

- Etablir et réaliser un programme de construction de nouvelles centrales au gaz, au fuel (en dernier ressort au charbon) pour assurer la continuité de nos approvisionnements en électricité jusqu'à la mise en service des nouveaux réacteurs nucléaires annoncés ;
- Accélérer les efforts pour le développement des énergies renouvelables (ENR), de l'hydrogène, du gaz vert, de la biomasse, et simplifier les procédures en vue d'un aboutissement plus rapide des projets.

Transports

Reporter de quelques années la date actuellement prévue pour la fin de production des véhicules diesel et fixer un nouveau calendrier, plus progressif, pour l'évolution du parc automobile vers l'électrique, et notamment reporter de plusieurs années la date, actuellement fixée à 2035, pour la fin de vente des véhicules thermiques dans notre pays.

Habitations

- Reporter la date du 1^{er} janvier 2022 pour la fin de vente des chaudières fuel ;
- Améliorer l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Aider le développement des équipements électriques de basse consommation, ainsi que de l'autoconsommation ;
- Aider les collectivités locales pour mener à bien ces développements, en particulier celui de l'éclairage public (LED).